

Tous les formulaires nécessaires à mon retour
sont disponibles au téléchargement sur notre site :
www.secuspm.com > «Affiliation et ouverture de droits»

LES LIENS UTILES RAMQ :

- Informations assurance maladie Québec :
<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie>
- Informations sur les services couverts au Québec :
<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/informer-services-couverts>
- Informations sur les remboursements :
<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/absence-quebec/demander-remboursement-services-recus-hors-quebec>
- Informations sur les soins couverts hors Québec et les taux de remboursement correspondants :
<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/absence-quebec/connaître-services-couverts-hors-quebec>
- Professionnels offrant des services couverts par la RAMQ :
<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/professionnels-offrant-services-couverts>

UNE QUESTION ? UN PROBLÈME ?

- ▶ Pour poser vos questions, n'hésitez pas à contacter
 - ▶ **NOTRE SERVICE ACCUEIL – AFFILIATION – FLUX ENTRANTS**
En téléphonant au **0508 41 15 70**
Ou en écrivant à accueil.cps@secuspm.com
- ▶ Vous retrouverez également des informations complémentaires sur www.secuspm.com



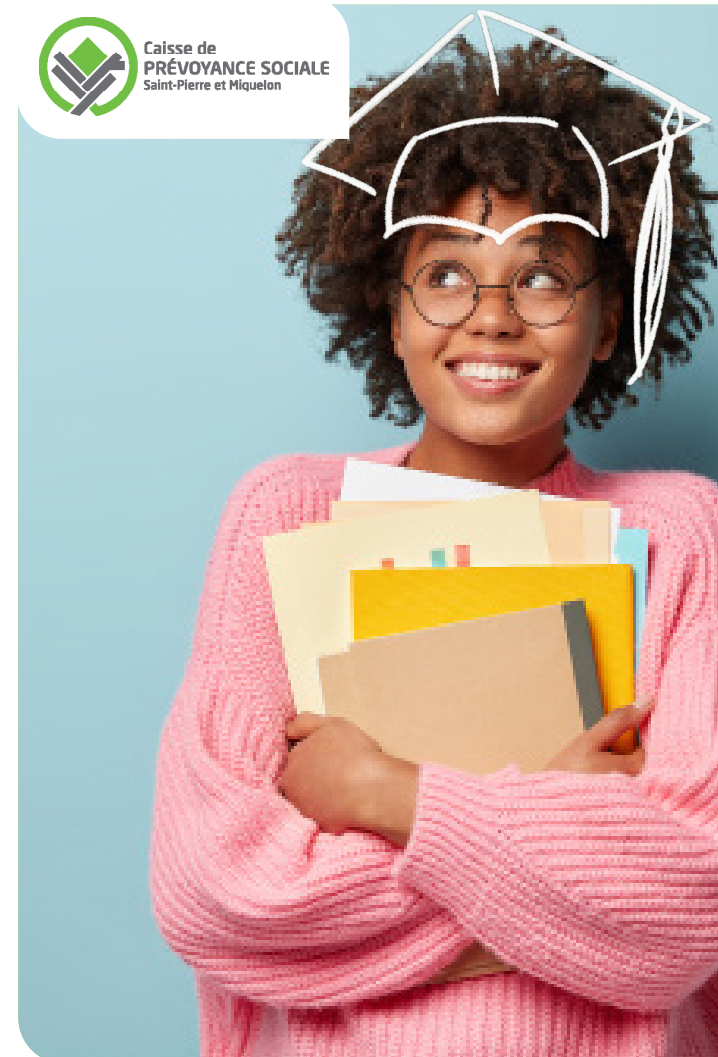
Caisse de
PRÉVOYANCE SOCIALE
Saint-Pierre et Miquelon

Service Accueil – Affiliation – Flux Entrants
Angle des Bds Colmay et Thélot • BP: 4420
97500 Saint-Pierre et Miquelon

www.secuspm.com ↗



Caisse de
PRÉVOYANCE SOCIALE
Saint-Pierre et Miquelon



Je poursuis des études au Québec

Mes démarches pour une couverture
maladie optimale



Ma protection dépend de mon lieu d'études

Pour que mes frais de santé soient pris en charge (médicaments, consultations médecin, hospitalisation...), il faut être affilié(e) à un organisme de sécurité sociale (CPS à Saint-Pierre et Miquelon, RAMQ au Québec...). Ma caisse d'affiliation dépendra de ma situation :

Avant mon départ au Québec

- 1 Je prends contact avec le service Accueil-Affiliation-Flux entrants (AAFE) de la CPS pour informer de mon départ de SPM : il faudra compléter le formulaire «Départ de l'Archipel» puis le retourner au service AAFE.
- 2 Je demande l'établissement d'un formulaire de coordination des régimes « SE 401-Q-102 » avec ma lettre d'acceptation du Cégep ou de l'université à l'appui.
- 3 Je transmets mon certificat de scolarité à la CPS accueil.cps@secuspm.com

À mon arrivée au Québec

- 1 J'envoie à la RAMQ mon formulaire SE 401-Q-102 ainsi que le formulaire de demande de carte d'assurance maladie complété (version papier en annexe ou version téléchargeable en visitant le lien : https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/4419-353-20-06_d_p.pdf).
- 2 Je prends connaissance de l'étendue et du niveau de prise en charge des soins par la RAMQ.
- 3 Je m'assure d'effectuer les démarches pour m'inscrire sur la liste d'attente du Guichet d'Accès à un Médecin de Famille (GAMF) : https://www4.prod.ramq.gouv.ca/GRL/LM_GuichAccesMdFamCitoy/fr
En procédant ainsi, je suis assuré(e) d'être suivi(e) par un médecin traitant qui offre des «services couverts» par la RAMQ.
- 4 Je me renseigne sur l'opportunité et la pertinence d'une souscription à une assurance privée complémentaire, la prise en charge de la RAMQ étant limitée :
→ pour connaître les offres en terme d'assurances complémentaire, dirigez-vous vers ce lien : <https://oapcanada.ca/assurance/choisir-une-assurance/>



Avant de procéder à une consultation ou à tout autre soin médical, je m'assure que les soins sont couverts par la RAMQ. Pour plus d'informations, je consulte la page de la RAMQ :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/professionnels-offrant-services-couverts>

Bon à savoir : les cliniques des campus universitaires participent aux « services couverts ».

À mon retour sur l'archipel pour les vacances scolaires / séjour temporaire

- 1 Quelques jours avant ou bien dans les jours suivant mon arrivée à SPM, j'informe la CPS de mes dates d'arrivée sur l'archipel, en complétant et en transmettant la «**Fiche de renseignement Inscription des étudiants à la CPS**»
- 2 **Je reste affilié(e) à la RAMQ pendant mon séjour à SPM** je procède à l'avance des frais pour remboursement par la RAMQ. Je complète le formulaire « Demande de remboursement » (<https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/form-remb-serv-couv-ext-qc-1822.pdf>) en joignant les factures originales acquittées, ou bien un reçu de carte de crédit mentionnant le nom de l'hôpital ou du professionnel de santé.



Dans l'éventualité de soins urgents dans l'Archipel ou bien de frais de santé coûteux (dont le coût est supérieur à 250€), je peux donner procuration à la CPS pour réaliser les démarches liées au règlement de la facturation (lien vers le formulaire de Procuration de la RAMQ : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/form-procuration-4362.pdf>).

Quelle que soit ma situation, je me rapproche de la CPS pour connaître les démarches à réaliser en cas de soins programmés et en cas de soins urgents.

- 3 **Si je travaille pendant mon séjour à SPM** Dès le dépôt de la déclaration préalable à l'embauche par mon employeur, je suis assuré(e) par la CPS.
- 4 **À la fin de mon séjour / quelques jours avant le départ de l'archipel**, j'informe la CPS de ma date de départ, en complétant et en transmettant le « *Formulaire étudiants Départ de l'Archipel* » accompagné de mon certificat de scolarité.